



## **Déclaration du Conseil d'administration de l'AdA** **votée à l'unanimité le 15 novembre 2014**

À la suite de la fusion de l'ENSI de Bourges et de l'ENIVL, l'Association des alumni en maîtrise des risques (AdA, anciennement l'Association des anciens de l'ENSI de Bourges) a souhaité construire une relation saine et efficace avec Synopsis, l'association des anciens de l'ENIVL, en lui proposant notamment en septembre 2013 de signer une convention qui se serait intitulée « Anciens de l'INSA Centre Val de Loire et des écoles historiques ».

Malheureusement, sans même discuter des modalités de cette convention, Synopsis a purement et simplement refusé cette convention par la voix de son Président en juin 2014.

Lors de son Assemblée générale du 24 septembre 2014, l'AdA a approuvé l'élargissement de la qualité de membre aux diplômés des départements MRI, STI et ERE de l'INSA CVL ; et ceux de la promotion 2014 ont naturellement rejoint l'AdA.

Synopsis ayant refusé d'intégrer en son sein des diplômés GSI de l'INSA Centre Val de Loire, ceux de la promotion 2014 ont décidé de créer le 18 octobre 2014 une nouvelle association les réunissant exclusivement.

**Le Conseil d'administration de l'AdA espère tout d'abord que les diplômés GSI de l'INSA CVL et ceux de l'ENIVL puissent se structurer sereinement.**

**Afin de construire l'avenir en préservant la continuité de l'implication des anciens, le Conseil d'administration de l'AdA reste prêt à engager les discussions avec cette future structure pour créer une coordination des anciens de l'INSA Centre Val de Loire et des écoles historiques avec :**

- **d'un côté les diplômés GSI de l'INSA CVL et de l'ENIVL,**
- **de l'autre les diplômés MRI, STI et ERE de l'INSA CVL, de l'ENSI de Bourges et de l'École Hubert Curien, représentés par l'AdA.**

Le conseil d'administration de l'AdA s'attachera également à inclure dans ces discussions les diplômés de l'École nationale supérieure de la nature et du paysage (ENSNP), qui intégrera l'INSA CVL le 1<sup>er</sup> janvier 2015, dans le strict respect de leurs souhaits et de leurs intérêts propres.